



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES DANS LES EAUX INTÉRIEURES

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Mondsee (Autriche), 14 – 21 juin 2006

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SOUS-COMMISSION IV – Questions économiques et sociales

Président: I.G. Cowx (Royaume-Uni)
Vice-président: R. Marini (Italie)
Rapporteur: M.J. Collares-Pereira (Portugal)
Secrétaire technique: R. van Anrooy (FAO)

M. I. Cowx (Royaume-Uni), coordonnateur de la Sous-Commission, a rendu compte des activités et des réalisations de la Sous-Commission depuis la tenue à Wierzba, en juin 2004, de la vingt-troisième session de la CECPI.

Groupe de travail *ad hoc* sur les pêches de loisir

Coordonnateur: B. Breton / R. Arlinghaus

Les progrès enregistrés au sein de ce Groupe de travail ont essentiellement concerné les procédures d'organisation. De fait, peu de mesures ont été prises en vue de recentrer l'action de ce Groupe de travail, comme cela avait été proposé lors de la vingt-troisième session de la CECPI. Le Groupe de travail avait alors décidé de concentrer ses efforts sur l'Établissement d'un code d'usages applicable aux pêches de loisir, un travail qui devait être mené en collaboration avec la « European Anglers Alliance » (EAA, Alliance européenne des pêcheurs à la ligne). Deux initiatives avaient été envisagées en ce sens:

1. le regroupement des coordonnées de spécialistes au niveau national durant la vingt-troisième session;
2. l'envoi en septembre 2004 d'un questionnaire relatif aux principes généraux devant servir à l'établissement d'un Code, afin qu'il puisse en être débattu lors de l'Assemblée générale de l'EAA en mars 2005, et la distribution de la documentation complète relative au Code aux participants à la vingt-quatrième session.

Malheureusement, l'élaboration de ce Code d'usages n'a guère progressé et l'EAA ne s'est attelée à la rédaction des directives que très récemment. L'une des raisons qui expliquent cette lenteur tient au manque de financement. Des requêtes ont été adressées au programme FishCode de la FAO et à quelques associations nationales de pêcheurs à la ligne en vue d'obtenir des fonds et permettre la mise en chantier de ce Code d'usages, mais elles sont restées sans réponse.

D'autres initiatives ont été prises afin d'attirer l'attention sur ce Code de conduite: ainsi le coordonnateur de la Sous-Commission IV, lors d'une communication présentée en juin 2005 à Trondheim (Norvège), devant le « 4th World Recreational Fisheries Congress » (quatrième Congrès mondial sur les pêches de loisir), a-t-il saisi l'occasion qui lui était donnée pour faire la promotion du Code en question. Son propos a suscité un très vif intérêt aussi bien en Europe qu'ailleurs, notamment en Australie et en Amérique du Nord, avec pour résultat d'élargir le cercle des collaborateurs associés à la rédaction du Code.

Le coordonnateur du Groupe de travail ayant été élu à la présidence de l'EAA au cours de la période intersessions, il a été décidé que ses fonctions seraient désormais assumées par M. R. Arlinghaus. Ce dernier travaillera en collaboration avec M. Breton à l'élaboration du Code de l'EAA. L'établissement d'un tel Code répondrait non seulement aux objectifs de la CECPI relatifs aux pêches intérieures, mais il inclurait en outre les pêches en mer et en eaux douces dans la zone européenne. A cet égard, il conviendrait que le Code définisse un cadre de directives techniques applicables à l'échelle mondiale dans le domaine de la pêche à la ligne et de la pêche de loisir.

De nouveaux efforts seront consentis au cours des douze prochains mois pour mobiliser les fonds nécessaires à l'achèvement du Code. Le Code joue désormais un rôle critique, car il est admis que la pêche de loisir avait des incidences sérieuses sur les stocks de poissons en général et était une source de préoccupations croissantes quant au bien-être du poisson.

Groupe de travail *ad hoc* sur les aspects socio-économiques des pêches continentales

Coordonnateur: M. Sipponen

Le coordonnateur de ce Groupe de travail, M. Matti Sipponen (Finlande), a accompli d'immenses progrès. Il a préparé un projet de rapport qui a été distribué à quelques personnes clés. Dans ce rapport, il s'attache à analyser les réponses apportées à un questionnaire portant sur les avantages sociaux et économiques de la pêche de loisir, questionnaire qui avait été adressé à des experts nationaux ainsi qu'à des correspondants de la CECPI. Les questions portaient notamment sur: la définition du pêcheur de loisir; le nombre des pêcheurs de loisir; les études en cours en ce domaine et l'évaluation au plan économique de la pêche de loisir dans les eaux intérieures. Il en ressortait que les retombées positives, aux niveaux économique et social, des pêches de loisir étaient très importantes. Était également fournie une bibliographie de références relatives à l'évaluation des pêches continentales en Europe. Des suggestions ont été faites à l'auteur du rapport afin qu'il y apporte quelques améliorations, lesquelles seront fort probablement intégrées au document; le résultat en sera alors distribué aux correspondants de la CECPI, afin qu'ils en vérifient la pertinence. L'objectif que vise le Groupe de travail en faisant circuler ce projet de rapport est d'encourager les pays n'ayant pas participé à son élaboration à intervenir au stade final. Une copie du rapport sera consultable sur le site Web de la CECPI. Des initiatives seront en outre prises pour tenter de déterminer l'importance socio-économique du secteur de la pêche commerciale. Le sujet de l'aquaculture ne sera inclus que plus tard.

Le Secrétaire technique de la Sous-Commission a assisté au séminaire intitulé « The Economics of Aquaculture with respect to Fishery » (Les aspects économiques de l'aquaculture pour ce qui concerne la pêche), organisé par la European Association of Agricultural Economists (EAAE, Association européenne des économistes agricoles) à Civitavecchia, les 9 et 10 décembre 2005. À cette occasion, il a présenté un rapport dans lequel il s'efforçait de sensibiliser les participants à l'action globale de la CECPI et, plus particulièrement, aux activités des deux Groupes de travail de la Sous-Commission IV. Un certain nombre de personnes présentes ont manifesté leur intérêt

en souhaitant assister au symposium de la CECPI qui doit se dérouler en 2008, et qui sera consacré aux aspects socio-économiques des pêches dans les eaux intérieures et de l'aquaculture.

Dans le souci de promouvoir les activités du Groupe de travail *ad hoc* sur les aspects socio-économiques des pêches continentales, et compte tenu du désir qu'ont exprimé les participants au séminaire de l'EAAE d'assister au symposium de la CECPI, il est recommandé que le Groupe de travail élabore une proposition visant à ce que le symposium soit associé à la vingt-cinquième session de la CECPI.

Autres activités

Proposition est faite que la Sous-Commission IV organise le symposium de la CECPI en 2008, initialement intitulé « Interactions between the socio-economic and ecological objectives of inland capture fisheries and aquaculture » (Interactions entre les objectifs socio-économiques et écologiques des pêches de capture dans les eaux intérieures et de l'aquaculture). Il est également proposé que le symposium soit l'occasion d'une étroite collaboration avec l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, l'Association européenne des économistes des pêches, l'Association européenne des économistes agricoles, le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale, la Fédération européenne des associations piscicoles, la Société européenne d'aquaculture et des organismes européens des pêches. Le thème du symposium apparaît particulièrement pertinent puisqu'il devrait y être question de la directive de l'UE relative aux habitats, de celle établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, de l'aquaculture organique, de la gestion et de l'évaluation des risques concernant les pêches dans les eaux intérieures et l'aquaculture, ainsi que des futures réglementations qui sont en cours d'élaboration.